

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 25 juin 2024

N° VA_DEL2024_114

Objet : Actualisation du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Pauline SEGARD, ayant donné pouvoir à Hélène HARDY, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L313-1 du Code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 21 mai 2024,

Considérant la délibération du Conseil municipal modifiant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs,

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 10 juin 2024, après avis du CST (comité social territorial) du jeudi 13 juin 2024, Il est proposé aux membres du conseil :

Article 1 : D'actualiser le tableau des effectifs du personnel permanent en créant les 11 postes suivants :

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe à temps complet

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 2 postes d'attaché principal à temps complet
- 1 poste de directeur à temps complet
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet

Article 2 : De modifier le tableau des effectifs du personnel permanent, en supprimant les 144 postes suivants :

- 1 poste d'administrateur à temps complet
- 1 postes d'attaché territorial à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet
- 2 postes de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- 21 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif à temps non complet à 17h30
- 1 poste d'animateur principal de 1ère classe à temps complet
- 3 postes d'animateur principal de 2ème classe à temps complet
- 4 postes d'animateur territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- 5 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 2 postes de bibliothécaire à temps complet
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'assistant de conservation à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet
- 1 adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet
- 1 adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet
- 3 postes de gardien-brigadier à temps complet
- 1 poste d'éducateur territorial des APS principal de 2ème classe à temps complet
- 5 postes d'ingénieur principal à temps complet
- 2 postes de technicien principal de 1ère classe à temps complet
- 3 postes de technicien principal de 2ème classe à temps complet
- 4 postes de technicien à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 6 postes d'agent de maîtrise à temps complet
- 9 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet à 31h30
- 33 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à 21h
- 3 postes d'assistant socio-éducatif à temps complet
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnel à temps complet
- 4 postes d'éducateur de jeunes enfants à temps complet

- 4 postes d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet
- 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet
- 4 postes d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 28 juin 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240625-203997-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 26 juin 2024